

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 41 (1979)

**Heft:** 10

**Artikel:** Utilisation communautaire des machines : résultats d'une enquête effectuée dans le Canton de Berne

**Autor:** Krummenacher, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1083839>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

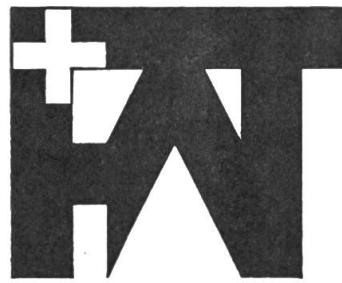
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Informations de techniques agricoles à l'intention des praticiens publiées par la Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT), CH 8355 Tänikon.

Rédaction: Dr P. Faessler, Directeur de la FAT

10ème année, août 1979

## **Utilisation communautaire des machines – Résultats d'une enquête effectuée dans le Canton de Berne**

R. Krummenacher

### **1. Introduction**

Les pratiques de mise en œuvre de matériels agricoles, sur une base communautaire, sont déjà bien répandues en Suisse, mais même un profane en la matière peut se rendre compte que les agriculteurs concernés ont une préférence pour certaines des solutions proposées.

Tandis que l'aide entre voisins, les sociétés pour l'acquisition et l'utilisation de machines agricoles ainsi que les travaux d'entrepreneurs agricoles sont adoptés très fréquemment, les communautés d'utilisation de matériels agricoles ainsi que les coopératives pour l'acquisition et l'utilisation de machines agricoles ont apparemment moins de succès. Pourquoi?

D'autres questions se posent, ainsi:

– comment déterminer les tarifs? A qui confier la conduite et l'entretien des machines? Quelle sera la forme juridique utilisée? Quels sont les avantages respectifs d'une solution par rapport à l'autre?

Une enquête menée dans le Canton de Berne est censée répondre à ces questions. L'aide entre voisins n'a pas été prise en considération dans cette étude.

### **2. Communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMA)**

Cette forme d'assistance mutuelle a pour but de recenser et d'équilibrer l'offre et la demande dans une région limitée. Il existe aujourd'hui 17 COUMA dans le Canton de Berne (dans toute la Suisse, on compte 96 COUMA).

12 COUMA sont situées en plaine. 3 COUMA desservent également des exploitations se trouvant en région préalpine (zone de collines). Seules deux COUMA desservent des régions qui vont jusqu'à la zone de montagnes I.

Ces 17 COUMA, comprenant 30 membres en moyenne, sont donc relativement petites par rapport à celles beaucoup plus importantes de la République fédérale allemande (RFA) et de l'Autriche, qui réunissent chacune plus de 100 membres en moyenne.

Selon les statuts types publiés par l'ASETA, les COUMA sont créées sous forme d'associations (Art. 60 ff Code Civil). Etant donné que ces COUMA ne possèdent pas de machines en propre et n'ont pas de buts lucratifs, elles n'ont pas d'obligations fiscales.

# BULLETIN DE LA FAT

## 2.1 Tarifs

Une politique tarifaire bien menée au sein d'une COUMA représente un élément important pour l'équilibre de l'offre et de la demande des machines.

Si le nombre des machines disponibles est suffisant ou même excessif, il est possible de baisser les tarifs et, par conséquent, de rendre peu intéressant l'achat ou le remplacement de certaines d'entre elles. Par contre, s'il existe encore certaines lacunes dans la mécanisation ou si les membres sont peu disposés à louer leurs machines, une hausse des tarifs peut les faire changer d'avis ou les engager à faire de nouvelles acquisitions.

Malheureusement cette possibilité n'est pas suffisamment mise à profit par les COUMA. Certaines d'entre elles se contentent d'appliquer les tarifs et taux prévus par la FAT.

## 2.2 Comme exemple: la COUMA de Worb

La COUMA de Worb a été fondée en 1963 et comprend aujourd'hui 45 membres, dont trois ne sont pas agriculteurs et deux autres complètent leurs activités propres par des travaux agricoles effectués pour des tiers. La surface agricole utile de tous les domaines affiliés représente 566 ha.

Une comparaison du taux d'utilisation des diverses machines de la COUMA de Worb avec les taux normalisés par la FAT démontre ce qui suit:

Le taux d'utilisation désirable est atteint, et même parfois considérablement dépassé pour les machines telles que citernes à pression, épandeurs de

fumier et chargeurs de fumier. Pour les autres machines, il existe une offre excédentaire et donc un taux d'utilisation plus bas.

Les travaux de fumure (épandage de fumier et de lisier) prévalent dans les opérations de la COUMA de Worb à raison d'un tiers. Puis viennent les travaux de moisson. Les prestations de force de traction, de travail de conducteurs ainsi que la participation à la récolte du fourrage sont également considérables (voir Tableau 1)

Les charges incombant à la COUMA pour la rémunération du gérant, les fournitures de bureau et autres frais sont couverts par une contribution unique de chaque membre de Frs 1.— par hectare de surface, ainsi que par une majoration de 5% des montants des factures présentées à des clients non-affiliés.

Très souvent, dans le cas d'une COUMA l'offre se concentre sur un nombre restreint de «loueurs» qui, eux, disposent d'un grand nombre de clients. Aux deux exploitations exécutant des travaux forfaitaires — déjà citées plus haut —, sont venues s'ajouter deux autres entreprises similaires. A eux seuls, ces 4 membres de la COUMA absorbent 56% du chiffre d'affaires de «louage». Par conséquent, rares sont les exploitations-membres qui parviennent à équilibrer le bilan «louage/sous-louage», et les transactions purement comptables (c'est-à-dire sans échange monétaire proprement dit) ne représentent plus que 30% du chiffre d'affaires global.

La progression de l'offre et de la demande est en rapport direct avec:

### La main-d'œuvre:

Un excédent de main-d'œuvre et une disponibilité de force de traction correspondante augmentent le recours aux services de la COUMA, tandis que des exploitations disposant d'un nombre insuffisant de travailleurs chercheront, au contraire, à prendre en location des machines accompagnées de leurs opérateurs.

### Parc de machines disponibles

#### Age des exploitants

Là où père et fils gèrent l'exploitation, le matériel est loué à d'autres membres. Cela peut procurer au fils un revenu auxiliaire intéressant.

Tableau 1: Quotes-parts des divers travaux exécutés par la COUMA de Worb, en 1978

Catégorie des travaux	Chiffre d'affaires en Frs.	en %
Force de traction et opérateurs	10'654.—	15
Préparation du sol	1'617.—	2
Semis et entretien des cultures	2'089.45	3
Fumure	23'136.95	32
Production fourragère	9'893.—	14
Récolte cultures sarclées	2'000.—	3
Moisson	17'926.70	25
Divers	4'066.25	6
Total	71'383.35	100

# BULLETIN DE LA FAT

## La structure d'exploitation:

Des exploitations spécialisées (par exemple en production laitière), cherchent à louer les machines requises pour leurs branches annexes (de même que certaines grandes cultures, etc.) par l'entremise de la COUMA. Ou bien, des exploitations avec peu de terrains en pente n'ont pas besoin d'acquérir en propre le matériel spécialisé pour ces terrains (tracteur à roues motrices, autochargeuses automotrices, etc.) fourni par la COUMA.

L'importance de l'exploitation à elle seule n'a pas d'influence sur les mises ou prises en location de machines; ce n'est que le rapport entre les machines en propre et l'effectif de main-d'œuvre par rapport à la surface de l'exploitation qui détermine si l'exploitation loue ou prend en location.

L'exemple de Worb démontre qu'une COUMA est à même de fournir une solution à tout problème d'exploitation et constitue le système le plus flexible et avantageux parmi ceux qui ont été désignés pour l'utilisation communautaire de matériel agricole.

## 2.3 La rivalité des COUMA avec d'autres formes d'utilisation communautaires de machines

La diminution du chiffre d'affaires qui se manifeste dans certaines COUMA et, de façon générale, le manque d'intérêt pour la notion de la COUMA dans l'esprit des agriculteurs, ne sont pas uniquement dus au haut degré de mécanisation autonome de nos exploitations. Parmi 53 exploitations agricoles affiliées aux COUMA de Worb, Oppligen et Kirchlindach, 46 font aussi partie de sociétés simples pour l'acquisition et l'utilisation de machines agricoles disposant en tout de 80 machines, dont seul un cinquième est aussi mis en œuvre en dehors de ces petits groupements par l'entremise de la COUMA. Ces chiffres prouvent deux choses:

d'une part, une COUMA n'exclut pas d'autres formes de coopération; mais celles-ci ont pour effet la diminution du chiffre d'affaires des COUMA. Les avantages subjectifs des sociétés simples nous sont expliqués par un agriculteur de la façon suivante: «deux ou trois voisins se mettent plus facilement d'accord sur l'achat d'une machine que 45 membres affiliés à la COUMA».

Une autre difficulté surgit lors de l'admission d'entrepreneurs agricoles dans les COUMA. 5 des 53 exploitations affiliées à la COUMA ont aussi recours aux services d'entrepreneurs, mais règlent le plus souvent leurs comptes directement. Ces entrepreneurs ont des clients attitrés dont seuls quelques-uns sont aussi membres de la COUMA. Les entrepreneurs de travaux agricoles tiennent à avoir toute liberté d'action en ce qui concerne les tarifs et la planification des travaux. Un encasement effectué par les soins de la COUMA serait désirable du point de vue allègement du travail de l'entrepreneur, mais aurait également pour conséquence un traitement inégal de leurs clients (affiliés ou non-affiliés à la COUMA). A part cela, les escomptes qui varient de cas en cas, ne seraient plus compatibles avec un règlement de comptes centralisé.

## 3. Sociétés pour l'acquisition et l'utilisation de machines agricoles

(Sociétés simples selon l'art. 533 du CO)

L'achat et l'emploi de machines en commun a toujours pour effet de diminuer la mise de fonds de chaque participant et d'assurer un meilleur taux d'utilisation des matériels. On n'aspire pas à un échange de main-d'œuvre, étant donné que les intéressés se chargent généralement de conduire eux-mêmes les machines en question. Si plusieurs coopèrent entre eux, ils peuvent former ainsi des chaînes d'opérations (chaînes de travail).

En plus des sociétés rencontrées dans les trois COUMA, nous en avons également analysé d'autres

**Tableau 2: Nombre des membres affiliés à des sociétés simples de machines agricoles**

Nombre de membres	2	3	4	5	6	7	plus de 7	Total
Nombre de sociétés	50	22	8	4	2	1	3*	90
en %	56	24	9	5	2	1	4	100

\* 3 grandes sociétés comprenant 18, 21 et 25 membres.

# BULLETIN DE LA FAT

à Sumiswald. Au total, nous avons compté 58 exploitations avec 90 sociétés simples.

Selon le tableau No. 2,90% de ces groupements sont de «Petites sociétés» (PS), comprenant 2 à 5 participants.

Environ 80% des sociétés analysées n'utilisent qu'une seule machine en commun. Cependant la plupart des exploitations concernées participent à plus d'une société, ce qui signifie que de nombreuses exploitations possèdent plusieurs machines communautaires et qu'elles les mettent en œuvre avec des partenaires qui peuvent varier de cas en cas.

Des conditions d'exploitation identiques pour tous les participants constituent un avantage pour des sociétés de machines, dans ce sens que la répartition des frais d'acquisition et le règlement des comptes s'en trouvent facilités.

80% de toutes les sociétés d'acquisition et d'utilisation adoptent le mode d'acquisition le plus simple, soit une répartition des frais à part égale entre participants. Une répartition proportionnelle par rapport au degré d'utilisation présumé ou aux UGB respectives n'a lieu que dans 20% des cas.

Dans la plupart des cas, on renonce à des écritures. En effet, quatre sur cinq se passent d'arrangements par écrit ou on tient tout au plus un livre de caisse si les machines sont aussi louées à des tiers. Le contrat type pour PS n'est utilisé que dans trois cas – pour des grandes communautés.

L'expérience a prouvé qu'un règlement de comptes selon le contrat type (voir le No. 132 de Documentation de Technique agricole) serait indispensable pour des grandes communautés et des machines très coûteuses. On peut se procurer ce contrat type auprès de la «Landwirtschaftliche Beratungsstelle (LBL)» à Lindau ou directement par la FAT.

### 3.1 L'exemple d'une petite communauté de Sumiswald démontre que la culture fourragère se prête également à une mécanisation communautaire

A. Conditions d'exploitation	Exploitations			
	A	B	C	
Terres ouvertes	ha	4,7	4,9	2
Surface agricole utile	ha	14	18	12
Nombre d'UGB (bovins)		23	25	18
Catégorie de zone (sel. Cadastre prod. animale)	plaine	plaine	1	
Nombre de parcelles	12	11	15	
Nombre d'unités de main-d'œuvre	1,7	2,5	2,3	
Zone de silos	oui	non	non	

La distance entre les trois fermes isolées est d'environ 300 m.

### B. Machines employées en communauté et leur taux d'utilisation

Machines	Quotes-parts			Unités		Taux d'utilisation			
	A	B	C	A	B	C	autres	Total	
Faucheuse rotative	2/5	2/5	1/5	ha	16,5	23,5	14	—	54
Faneuse rotative	2/5	2/5	1/5	ha	42	70	42	—	154
Andaineuse rotative	2/5	2/5	1/5	ha	30	47	28	—	105
Tracteur (d'occ.)	2/5	2/5	1/5	—	—	—	—	—	—
Herse à dents flexibles	2/5	2/5	1/5	ha	7	10	3	—	20
Fraise de labour	2/5	2/5	1/5	ha	1,5	1,7	0,5	2	5,7
Epandeur d'engrais	1/4	1/4	1/4	ha	16	21	9	20	66
Citerne à pression	1/2	1/2	—	fût	190	160	—	—	350
Outil universel	1/6	1/6	—	ha	3	3,4	—	17,6	24
Charrue monosoc	1/2	—	—	ha	5	5*	2*	3	15

\* en location

# BULLETIN DE LA FAT

**Tableau 3: Comparaison des frais de machines des trois machines pour cultures fourragères (faucheuse-, faneuse- et andaineuse rotatives) par rapport à une utilisation communautaire ou une utilisation de mécanisation individuelle.**

		A	B	C	Total
1. Frais, mécanisation comm.	Frs/an	1992	2210	1041	5243
2. Frais, mécanisation indiv.	Frs/an	2387	2662	2356	7405
3. Diminution des frais rendue possible par la création de la PS *	Frs/an	395	452	1315	2162
	à %	16,5	17	55,8	29,2

\* Petite société

La récolte du foin effectuée en commun permet de réaliser un pourcentage d'utilisation des machines supérieur à la moyenne, mais exige une bonne coordination des opérations ainsi que des égards mutuels entre partenaires. L'exécution en commun des travaux est décidée à court terme et par téléphone. L'exploitation C fauche pour toutes les trois fermes, et l'exploitation B se charge ensuite du fanage de toute la surface. De cette façon, les temps de préparation sont réduits à un minimum. Etant donné que la mise en andains — parallèlement au sens du chargement — créait souvent un goulot d'étranglement en l'absence d'un tracteur, on décida d'acheter un tracteur d'occasion.

**Les frais qu'aurait causé l'acquisition individuelle des trois machines de fenaison** furent comparés à ceux pouvant se vérifier en cas d'adoption de la **solution communautaire**, ceci en se basant sur les taux d'utilisation réalisables par chacun des trois partenaires et grâce à leur coopération.

La diminution des frais en faveur de la mécanisation communautaire calculée de cette façon correspond à une moyenne de 29% pour l'ensemble des trois exploitations. L'exploitation C bénéficie de la plus forte réduction de frais car sa surface fourragère est inférieure à celle de chacun des ses deux partenaires. A part cela, sa quote-part de capital est un peu inférieure à ce qu'elle devrait être par rapport au taux d'utilisation des machines.

L'effet qu'exerce une mécanisation communautaire sur la charge du capital des exploitations formant cette PS ressort du Tableau 4. La valeur à l'état neuf de l'inventaire complet des machines est alors mise en regard de celle correspondant à la valeur à

l'état neuf théorique qu'auraient les machines communautaires, au cas où elles auraient été acquises par chacun des trois partenaires. La réduction du prix à l'état neuf s'en trouve alors diminuée en moyenne de 28%.

**Tableau 4: Valeur des machines neuves acquises, soit en commun, soit individuellement**

Exploitation	Valeur état neuf des machines par ha/SAU, achat indiv.	Valeur actuelle, état neuf (en PS)	Diminution de la valeur, état neuf, des machines
	Frs/ha	Frs/ha	%
A	7393.—	5821.—	21
B	5556.—	4089.—	26
C	9233.—	6088.—	34
Montant	22182.—	15998.—	28

## 4. Travaux par entrepreneur de travaux agricoles mécaniques à façon (TE)

Une adjudication de travaux à forfait peut donner à l'agriculteur la possibilité d'obtenir une exécution professionnelle des travaux nécessaires sans devoir fournir de la main-d'œuvre ou du capital.

Selon le recensement des exploitations de 1975, le nombre des entrepreneurs agricoles **sans exploitation en propre** établis dans le Canton de Berne peut être estimé à environ 65. A part quelques entrepreneurs opérant à titre principal, il s'agit surtout d'entrepreneurs qui exercent à titre auxiliaire une autre profession en tant que forgeron, marchand de machines agricoles, entrepreneur en transports, etc. L'entrepreneur agricole proprement dit accepte aussi d'exécuter des travaux sylvicoles ou communaux pendant la morte saison.

# BULLETIN DE LA FAT

**Tableau 5: Valeur état neuf des machines de la CA de Belp, en 1977**

Catégorie de machines	Valeur état neuf de la catégorie			Chiffre d'affaires des catégories de machines (y compris la main-d'œuvre)		
	absolue Frs.	en % du PGN <sup>1)</sup> %	en % du PGNT <sup>2)</sup> %	absolu Frs	en % %	en % du PGNT %
1	2	3	4	5	6	
Moissonneuses-batteuses	189'500	23,2	23,2	54'519	16,2	28,8
Ensilage (Herbe et maïs)	266'461	32,6	36,3	106'734	31,7	36
Récolteuse bett. sucr.	28'000	3,4	3,9	11'528	3,4	35,8
Traitement fumier	74'600	9,1	10,9	26'749	7,9	30
Pulvérisation à moteur	73'000	8,9	8,9	44'216	13,1	60,6
Citerne pression	13'000	1,6	2,1	9'830	2,9	57,3
Autres machines <sup>3)</sup>	89'821	11	14,7	83'470	24,8	69,7
Tracteurs	83'000	10,2	—	—	—	—
Total	817'382	100	100	337'046	100	41,2

<sup>1)</sup> PGN = Prix global, état neuf, sans tracteur

<sup>2)</sup> PGNT = Prix global, état neuf, avec tracteur

<sup>3)</sup> Presses à haute densité, semoirs monograiné, porte-outils, matériels de préparation du sol, fendeuses, calibreuses.

Le nombre des **agriculteurs faisant office d'entrepreneurs agricoles à plein temps ou en tant qu'activités secondaires** n'est pas connu, bien que leur activité constitue la forme la plus répandue des services agricoles forfaits.

Une autre forme de ces services est aussi assurée par certaines coopératives agricoles (CA), qui sont au nombre de 43 dans le Canton de Berne. Souvent, certaines de leurs machines peu compliquées sont conduites par des membres de ces coopératives.

## 4.1 Un exemple: Le service de machines de la coopérative agricole de Belp

Cette coopérative met ses machines en premier lieu à la disposition d'une centaine de ses membres résidant dans la région de Belp et de Toffen, mais aussi à celle d'autres intéressés.

Il ressort du Tableau No. 5 que les machines d'ensilage représentent la plus grande part de la valeur à l'état neuf de l'inventaire (colonne 2) et contribuent le plus au chiffre d'affaires (colonne 5). Pour ce qui est des moissonneuses-batteuses on s'aperçoit que l'utilisation annuelle réalisée, par rapport à la quote-part de capital, est nettement en diminution. Pour ce qui est du groupe des «autres machines»,

la part d'utilisation avec 25% est, par rapport à celle du capital de 15%, nettement plus élevée.

La colonne 6 indique les chiffres d'affaires annuels en pourcentage du capital investi dans l'outillage et révèle donc le taux de productivité des fonds engagés. Le chiffre d'affaires global annuel correspond approximativement à 40% du capital que représentent les machines, et, ici également, le taux concernant les «autres machines» (70%) contraste avec le pourcentage calculé pour les moissonneuses-batteuses (30%). La faible productivité du capital que représente le groupe de moissonneuses-batteuses semble être dû à la fois à un rapport défavorable entre les prix d'achat et les frais et à un taux d'utilisation insuffisant.

Ce tableau fait allusion à des frais spécifiques d'un service d'entrepreneur, soit les **impôts** et **frais administratifs**, ainsi qu'à des postes de frais majorés par rapport à ceux que supporte un propriétaire de machines, une COUMA ou une PS, soit des

### Frais d'employés:

Les salaires mensuels de machinistes de la CA reviennent à Frs. 18.—/h, tandis que les salaires horaires perçus, soit par des membres de la famille

# BULLETIN DE LA FAT

**Tableau 6: Structure des frais des matériels agricoles de la coopérative agricole (CA) de Belp, en 1977**

Catégorie de frais	Frs/an	En % PGN <sup>4)</sup>
Frais fixes <sup>1)</sup>	116'971	14,3
Frais d'utilisation <sup>2)</sup>	74'996	9,2
Salaires et contributions sociales	98'750	12
Impôts	1'426	0,2
Frais administratifs gén. <sup>3)</sup>	38'689	4,7
Total	330'504	40,4

<sup>1)</sup> Amortissement, intérêts, frais de bâtiments, assurances et taxes

<sup>2)</sup> Réparations, carburants. Sans frais d'entretien.

<sup>3)</sup> Frais généraux, part des frais des bâtiments administratifs, part du traitement de l'administrateur

<sup>4)</sup> PGN = Prix global à l'état neuf des machines

d'un entrepreneur ou les saisonniers qu'il engage, sont inférieurs à ce taux.

#### Frais de carburant:

Sans ristourne de frais de douane.

#### Frais d'assurance:

Augmentés pour l'assurance tous risques.

## 5. Les conclusions

Le but le plus important que se fixe l'utilisation communautaire de machines agricoles, c'est-à-dire une diminution des frais de machines ainsi qu'un abaissement des charges de capital par rapport à une mécanisation individuelle, peut être atteint plus ou moins efficacement au moyen de toutes les solutions examinées dans cet exposé. Les avantages qu'elle procure sont d'autant plus grands que le taux d'utilisation d'une machine d'une entreprise isolée est bas et que la machine concernée est chère. Les communautés d'utilisation de **matériels agricoles** (COUMA) permettent d'organiser une activité communautaire de nombreux membres, mettant à disposition non seulement leurs machines, mais également un surplus de main-d'œuvre dont ils peuvent disposer. Les possibilités qui s'offrent de ce fait sont très vastes, car une COUMA peut non seulement compter sur une offre très complète de

machines mais est aussi en mesure de tenir compte de conditions d'exploitation variant parfois énormément d'une ferme à l'autre. Très souvent, certaines chaînes d'opérations (traitement du fumier, ensilage) forment la base organisatrice des COUMA existant actuellement.

Le succès de nouvelles créations dépend à la fois d'un champ d'action assez étendu (une ou deux communes) et d'un manque de mécanisation évident dans la région, qui conduira tôt ou tard à d'importantes acquisitions de machines. Bien entendu, on fera bien d'examiner préalablement si, et dans quelle mesure, la mécanisation des exploitations locales est déjà assurée par des services d'entrepreneurs agricoles, par de petites communautés, etc.

Les COUMA existantes devraient toujours s'efforcer de promouvoir parmi leurs membres un plus haut degré de coopération, en vue d'absorber des disponibilités de matériels excessives. L'institution de tarifs plus flexibles peut apporter une solution dans certains cas.

**Les communautés de machines agricoles** sont généralement petites, ne comportent que peu de membres et disposent par conséquent d'un outillage restreint. L'organisation des opérations entreprises en commun s'en trouve d'autant plus simplifiée que des échanges de personnel ne sont guère nécessaire. A condition que les membres aient des égard mutuels et fassent preuve d'une certaine tolérance, ces PS parviennent aussi à résoudre des problèmes assez ambitieux tels que la mécanisation intégrale de certaines branches d'exploitation. Les PS conviennent surtout pour des régions où les fermes ne sont pas très distantes les unes des autres et dépendent de conditions d'exploitation uniformes, car cela simplifie la répartition des frais de mécanisation. Des arrangements contractuels ne remplacent toutefois pas les qualités humaines qu'exige toute coopération; mais déjà au moment de la fondation, il est possible d'éclaircir à l'avance certaines questions difficiles et de parer à des difficultés futures.

**Les services d'entrepreneurs de travaux agricoles** mécaniques à façon mettent les agriculteurs en mesure de profiter à la fois de machines à grand rendement et d'une exécution professionnelle des travaux.